

UEMOA

APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE



SENEGAL

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Version préliminaire
(mai 2002)*



PREPARE AVEC LA COLLABORATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

SENEGAL

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- I. **Le contexte de la sécurité alimentaire: éléments de diagnostic**
 - Généralités
 - Notions de sécurité alimentaire
 - Données générales sur les productions vivrières de base
 - Demande alimentaire et besoins nutritionnels
 - Disponibilités alimentaires
 - Stabilité des approvisionnements
 - Insécurité alimentaire et pauvreté
 - Éléments de diagnostic et perspectives

- II. **Actions en cours en matière de sécurité alimentaire**
 - Stratégie du Gouvernement
 - Objectifs et performances récentes
 - Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)
 - Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages
 - Programmes et politique de promotion de la production agricole
 - Perspectives pour le commerce des produits agricoles
 - Rôle des principaux acteurs
 - Principaux défis et contraintes

- III. **Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA**
 - Progrès institutionnels récents
 - La PAU et la sécurité alimentaire

- IV. **Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional**
 - Développement de la production des denrées de base
 - Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA
 - Évaluation du coût des interventions

- V. **Suites à donner**

ANNEXES

1. **Principales caractéristiques de l'agriculture du Sénégal**
2. **Bilans céréaliers**
3. **Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire**
4. **Matrice des implications institutionnelles**

INTRODUCTION

La Commission de l'UEMOA, avec le concours de la FAO, a entrepris de préparer un Programme d'investissement pour la sécurité alimentaire de la région à présenter, entre autres, au financement de l'Union européenne dans le cadre de la Programmation indicative régionale du 9^{ème} FED et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre des négociations du G8.

Pour ce faire, et poursuivant l'approche qui a été mise en œuvre pour définir et valider la Politique agricole de l'Union (PAU), l'UEMOA a associé les principaux acteurs nationaux à cet exercice. Ainsi, elle a demandé au ROPPA et avec le soutien de la FAO, d'organiser dans chacun des Etats membres un atelier national réunissant principalement les organisations paysannes à la base et les services gouvernementaux.

L'objectif de cette concertation entre les acteurs nationaux de la sécurité alimentaire consistait à élaborer des propositions d'actions, tant aux niveaux national que régional, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans le pays et au sein de l'UEMOA.

Se fondant sur les documents élaborés par le pays en vue du prochain Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, les organisations paysannes et les services gouvernementaux, avec l'appui d'un consultant national, ont passé en revue l'état de la sécurité alimentaire au niveau national.

Le présent rapport, qui rend compte de cette concertation, identifie les potentiels disponibles, les contraintes à leur mise en valeur, les politiques et stratégies appliquées par les autorités gouvernementales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau du pays. Sur la base de ce diagnostic, le rapport dans la perspective de la création du marché unique sous-régional, évalue les avantages comparatifs du pays pour contribuer à la sécurité alimentaire dans l'espace sous-régional.

Sous cet angle, le rapport indique les propositions nationales d'actions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional. Celles-ci sont des lignes directrices, qui tout en valorisant le potentiel national, contribuent à la réalisation des objectifs de la PAU, notamment, l'amélioration de la productivité des exploitations familiales et un meilleur fonctionnement des marchés des produits agricoles.

Ces propositions nationales ont ensuite été discutées entre les organisations paysannes nationales membres du ROPPA, le Département du développement rural et de l'environnement de l'UEMOA et la FAO, à l'occasion d'un atelier régional, tenu à Ouagadougou, du 18 au 19 avril 2002. Ces échanges ont ainsi permis d'élaborer les propositions d'actions transversales intéressant deux ou plusieurs pays et donc susceptibles d'être prises en compte dans le Programme régional de sécurité alimentaire.

En vue de rendre ces propositions opérationnelles et d'achever ce processus de concertation entre les acteurs nationaux, il conviendra d'abord de partager le contenu du présent rapport et notamment les propositions retenues dans le chapitre IV avec les organisations paysannes à la base, qui sont les principaux acteurs en matière de sécurité alimentaire.

Ensuite, et avec l'appui d'un consultant national, les organisations paysannes et les services gouvernementaux devront, sur la base des propositions validées, préciser davantage le contenu technique, les coûts et les modalités de financement.

I. Le contexte de la sécurité alimentaire; éléments de diagnostic

Généralités

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722 km² et compte une population de 9 millions d'habitants environ soit une densité moyenne 46 hab/km². La croissance démographique est de l'ordre de 2,6 à 3% par an. On estime que 40% de la population vit actuellement en zone urbaine, principalement à Dakar et dans sa banlieue, et que ce pourcentage sera de 60% vers 2020 et la population atteindra alors 16 millions de personnes.

Le Sénégal s'est engagé depuis les années 80 dans des programmes successifs d'ajustement structurel avec la Banque mondiale et le FMI. Les réformes entreprises visent entre autres le désengagement de l'Etat de toute intervention directe intéressant les activités productives et de commercialisation au profit des Organisations paysannes (OP) et du secteur privé, la libéralisation de l'économie, dont la suppression des subventions, l'élimination du contrôle de prix et l'assainissement du secteur bancaire. Ces réformes, jointes à une réduction drastique des dépenses publiques, n'ont cependant pas engendré une forte croissance du secteur agricole. Les effets de ces réformes sur la pauvreté et la sécurité alimentaire sont également mitigés. La pauvreté et l'état nutritionnel des enfants restent préoccupants et ne se sont pas améliorés.

Depuis 1996, le Sénégal a pris un tournant décisif dans le processus de décentralisation, avec la promulgation de la Loi d'actualisation régissant les collectivités rurales et la régionalisation. Désormais: (a) les communautés rurales élisent l'entièreté de leur collège (le Conseil rural) au suffrage universel (auparavant elles le faisaient pour les 2/3 seulement) et (b) la région est constituée en collectivité locale avec un Conseil régional également élu intégralement. Ainsi la région devient un point d'interface essentiel entre la déconcentration (administration publique de développement) et la décentralisation (autorités élues) et gère complètement le plan de développement régional, qui consolide les plans de développement à la base.

Ces réformes, ayant réduit les prérogatives de l'Etat dans la prise en charge du développement, ont permis à des acteurs à la base de s'affirmer comme les interlocuteurs responsables dans le développement local. Parmi ces acteurs qui se voient ainsi investis des pouvoirs de conception, de financement et de mise en oeuvre du développement de leurs terroirs, il convient de citer les organisations professionnelles et les organisations d'appui au développement à la base.

Notions de sécurité alimentaire

Selon la FAO la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée. Dans cette acception on considère que la sécurité alimentaire comporte quatre volets indissociables: la disponibilité, la stabilité des approvisionnements, l'accessibilité et la qualité nutritionnelle de l'alimentation.

Le Sénégal fait face à une progression lente mais régulière de l'insécurité alimentaire de certains groupes démunis de la population. La hausse des prix des denrées alimentaires, suite à la dévaluation du franc CFA (1994), a entamé un peu plus le pouvoir d'achat déjà faible des ménages. Les ménages pauvres, qui consacraient déjà 70% de leurs revenus à l'alimentation, ont été amenés à réduire davantage leur ration alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif

Sans préjuger des programmes qui seront mis en œuvre, on considère généralement que les problèmes globaux (aux niveaux national et régional notamment) relèvent de la maîtrise de la production et du marché (échanges intérieurs et extérieurs), et que les problèmes de sécurité alimentaire au niveau des ménages relèvent de la réduction de la pauvreté (accès à la terre, redistribution des revenus, développement local...).

Données générales sur les productions vivrières de base

Le secteur primaire a contribué durant la période 1990-95 pour 20,8% au produit intérieur brut (PIB), dont 10,6% pour l'agriculture, 7,6% pour l'élevage, 2,1% pour la pêche et 0,5% pour la forêt. La part des secteurs secondaire et tertiaire dans le PIB était de l'ordre de 18,8% et 60,4% respectivement, faisant apparaître que le secteur tertiaire (secteur des services) est le secteur dominant de l'économie sénégalaise. L'agriculture et les autres branches du secteur primaire occupent environ 70% de la population active du pays et ont contribué à la hauteur de 10,6% aux recettes d'exportations durant la période 1990-93.

La part de l'agriculture dans le PIB, qui était de 18,0% au cours de la période 1960-86, est tombée à 10,6% au cours de la période 1990-95. Cette baisse relative s'explique par la chute des cours mondiaux de l'arachide et du coton, par la réduction progressive des subventions à la production, par la dégradation accélérée de l'environnement mais aussi par certaines insuffisances de la politique agricole. Quant à l'élevage, sa part dans le PIB croît régulièrement. Ce sous-secteur fournit jusqu'à 45% des revenus de l'exploitation agricole et constitue de ce fait une activité économique très importante pour la population rurale.

Le Sénégal dispose de 19.672.000 hectares de terres dont 19,3% de terres arables, 32,2% de forêts, savanes et parcours classés et 48,5% de zones non classées et non cultivables. L'utilisation des terres arables durant les cinq dernières années (1990-95) se présente comme suit: 62,4% de ces terres sont sous cultures pluviales, 1,8% sous cultures irriguées, 0,8% sous cultures de décrue et 35,0% sans aucune culture. La répartition régionale de ces terres arables se présente comme suit: Casamance 19,7%, Sénégal oriental 10,5%, Bassin arachidier 57,0%, Ferlo (zone sylvo-pastorale) 3,9%, région du fleuve Sénégal 7,9% et Niayes 1,0%. Ces terres arables sont menacées en divers endroits par la forte dégradation du couvert végétal, la déstructuration, l'acidification et l'érosion éolienne, la salinisation et la toxicité ferrique. Le Ferlo, la Casamance, le Bassin arachidier et la région du fleuve Sénégal sont les plus touchées par l'un ou l'autre de ces phénomènes écologiques.

La pluviométrie et le potentiel d'irrigation sont inégalement répartis sur le territoire sénégalais. La Casamance et le Sénégal oriental sont relativement bien arrosés et disposent d'un potentiel d'irrigation d'environ 86.000 hectares pour la Casamance et 6.000 hectares pour le Sénégal oriental, représentant respectivement 26,0% et 1,8% des terres arables irrigables du Sénégal estimées à 331.000 hectares. Les autres régions agro-climatiques du pays sont très mal arrosées. Cependant, la région du fleuve Sénégal a un potentiel d'irrigation de l'ordre de 68,9% des terres arables et irrigables du pays et les Niayes de 3,6%.

Les systèmes d'exploitation les plus répandus restent les systèmes de cultures pluviales utilisant de moins en moins les engrais, les semences sélectionnées et les pesticides. Les cultures irriguées dans la région du fleuve Sénégal sont pratiquées de façon moins intensive avec un taux d'occupation des terres aménagées qui a chuté de 83% en 1987/88 à 63% en 1993/94. Il convient aussi de noter que plus de 30% des superficies aménagées sont dans des conditions techniques et écologiques assez précaires. Enfin, le régime foncier établi par la loi no. 64-46 du 17 juin 1964

précise les modalités de gestion foncière et d'utilisation des terres domaniales. Cette loi foncière reste cependant ambiguë sur la gestion des terres de terroir appartenant aux communautés locales.

Le tableau ci-après indique les productions annuelles moyennes pour les principales denrées contribuant directement à la sécurité alimentaire.

Denrées	1984/1989	1990/1994	1995/1999
Mil	574.971	563.778	525.656
Sorgho	58.736	116.865	129.130
Maïs	108.475	121.382	73.179
Riz	134.887	175.188	156.291
Niébé	32.677	24.811	35.659
Canne à sucre	-	80.425	80.000
Viande rouge	28.293	31.807	44.338
Poisson	-	305.010	347.579

Source: Direction des Statistiques et de la Prévision

Demande alimentaire et besoins nutritionnels

Les bilans alimentaires montrent que la consommation alimentaire par habitant et par jour a diminué au cours des dernières années passant de 2.450 kcal en 1980 à 2.288 kcal en 1993, soit une baisse cumulée de 6,5%. Le niveau moyen actuel de consommation, inférieur de 4,7% au niveau minimal recommandé par la FAO (2.400 kcal /personne/jour) cache de très fortes disparités régionales. Cette baisse s'est accompagnée d'un changement dans la structure de consommation. La contribution des céréales à l'apport énergétique total a diminué, passant de 64% en 1980 à 58% en 1993, tandis que celle des produits d'origine animale a augmenté de 7% à 10%. La part qui revient aux huiles végétales a augmenté de 5,5 points passant de 11,5% à 17%. La contribution des sucres et assimilés est restée stable à 6,5% et celle des autres aliments tels que les fruits et les légumes est passée de 11% à 8,5%. La faible amélioration de la consommation des produits carnés et la baisse de celle concernant les fruits et les légumes peut globalement faire craindre des déficiences protéiniques et minéro-vitaminiques.

Les enquêtes les plus récentes montrent que les besoins nutritionnels d'une fraction importante de la population sénégalaise ne sont pas satisfaits. Environ 21,8% d'enfants âgés de 6 à 59 mois accusent un déficit pondéral. Ce chiffre global cache des disparités régionales importantes. En milieu rural, la proportion d'enfants ayant un déficit pondéral ou un retard de croissance est deux fois plus importante qu'en milieu urbain. La hausse des prix des denrées alimentaires, suite à la dévaluation du franc CFA (1994), a entamé un peu plus le pouvoir d'achat déjà faible des ménages. Les ménages pauvres, qui consacraient déjà 70% de leurs revenus à l'alimentation, ont été amenés à réduire davantage leur ration alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Disponibilités alimentaires

Elles sont réparties comme suit: les céréales, dont la contribution à l'apport énergétique dépasse largement 50%, puis viennent les huiles végétales, les produits d'origine animale, les sucres et assimilés et enfin d'autres denrées alimentaires telles que les légumineuses, les légumes, les fruits, les racines et les tubercules. Les disponibilités en céréales, étaient en moyenne d'environ 1,17 million de tonnes d'équivalents de produits consommables (EPC) par an durant la période

1990/91-1994/95 dont 9,2% de blé, 44% de riz et 46,8% de céréales sèches comprenant le mil, le sorgho et le maïs.

Ces données montrent que la structure de l'offre céréalière au Sénégal est dominée par une seule céréale, le riz. Si on examine les importations céréalières, la part du riz était de 74,7% contre 20,2% pour le blé et 5,1% pour les céréales sèches. Quant au degré de dépendance, les statistiques montrent que la part des importations dans l'offre céréalière était d'environ 45,5% durant la période considérée, réparties comme suit: 34,0% pour le riz contre 9,2% pour le blé et 2,3% pour les céréales sèches.

Les disponibilités en céréales ont baissé d'environ 1,1% en moyenne par an durant la période 1990/91 - 1994/95. Outre une croissance négative, l'offre céréalière reste instable. Les variations dans les disponibilités durant la période considérée sont telles qu'on peut observer des écarts pouvant aller jusqu'à 11,6 points (-7,2% en 92/93 et 4,4% en 1995/96). L'instabilité des disponibilités céréalières est due essentiellement à l'instabilité de la production. L'agriculture sénégalaise étant principalement de type pluvial, la production est sujette à de fortes variations reflétant la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie. Au cours de la période, l'écart entre le taux annuel maximal de la croissance de cette production et le taux annuel minimal était de l'ordre de 40.4 points (-12,1% en 1992/93 et 28,3% en 1993/94). En moyenne, les importations de céréales couvrent environ 50% des besoins de la population.

Stabilité des approvisionnements

L'offre en céréales locales a connu une décroissance de l'ordre de 1,11% en moyenne par an durant la période 1990/96 due au fait que l'agriculture sénégalaise est du type pluvial en pays sahélien, donc une production sujette à de fortes variations selon la régularité ou l'irrégularité des pluies.

D'autres facteurs endogènes, que sont les systèmes de production, la disproportion dans les investissements, l'absence de mesures d'accompagnement suite au désengagement de l'Etat, participent fortement à cette évolution de baisse de la production agricole.

L'agriculture irriguée qui a bénéficié d'investissements publics importants n'est pas encore parvenue à corriger cette instabilité des disponibilités fournies par l'agriculture pluviale.

L'insuffisance des équipements de base pour la transformation, la conservation et le stockage est également un des facteurs essentiels qui handicapent la stabilité des approvisionnements et ce, malgré l'existence de quelques banques céréalières et d'investissements privés dans la transformation des céréales locales.

Insécurité alimentaire et pauvreté

L'enquête sur les conditions de vie montre que les ménages pauvres sont ceux qui souffrent davantage de l'insécurité alimentaire étant donné leur faible niveau de revenus. Environ 30% de la population sénégalaise ne bénéficient pas de la ration alimentaire minimum recommandée (2.400 kcal par personne et par jour).

De très fortes disparités régionales ont été également décelées: six des 10 régions ont des taux au-dessus de la moyenne nationale (33,4% de ménages pauvres).

La pauvreté paraît être davantage un phénomène rural essentiellement lié à la faiblesse des revenus monétaires, aux difficultés d'accès au crédit et à la faible couverture des services sociaux.

Eléments de diagnostic et perspectives

Le Sénégal dispose d'un potentiel agricole et halieutique important dont une bonne exploitation peut d'une manière réaliste contribuer à garantir l'accès à l'alimentation des ménages ruraux et urbains les plus pauvres. Dans cette perspective, il convient de mieux sécuriser l'accès des agriculteurs, des pasteurs et des pêcheurs à des ressources financières concessionnelles pour investir mais également à des ressources techniques leur permettant de mettre en valeur d'une manière durable le potentiel agricole et halieutique.

Pour ce faire, les principales voies pour améliorer la situation alimentaire sont:

- *Augmenter durablement les productions vivrières et réduire la dépendance aux importations.* C'est une nécessité dans la mesure i) où des potentialités existent, particulièrement pour le développement des productions de riz, de légumes et de maïs ; et ii) où les ressources du pays ne permettraient pas un développement des importations massives de denrées de base, notamment du riz.
- *Faciliter les transports (régulation spatiale) et les reports dans le temps (stockage)* de façon à améliorer la stabilité des approvisionnements des marchés ruraux et urbains, à diminuer les coûts d'accès par une amélioration des infrastructures et conditions de transport, ce qui favoriserait l'accès à l'alimentation du plus grand nombre. Il existe également une complémentarité à mieux jouer entre le sud, le sud-est et une partie du nord, mieux pourvus en ressources en eau (pluies et eaux souterraines) et l'ouest, le centre-ouest et une partie du nord dont la vocation pastorale et halieutique est plus marquée.
- *Mettre en place des politiques spécifiques visant les groupes vulnérables.* Les différents groupes concernés relèvent davantage de la lutte contre la pauvreté qui doit agir par des actions bien ciblées. En outre, et concernant ces groupes vulnérables en milieu rural, la réforme foncière, l'accès à des ressources financières concessionnelles, des soutiens spécifiques (femmes, jeunes) sont autant de possibilités pour contribuer à corriger progressivement les situations chroniques d'insécurité alimentaire.
- *Développer une politique régionale en matière de sécurité alimentaire,* notamment dans le cadre des accords de l'UEMOA. La solidarité exprimée dans le cadre des accords de l'UEMOA, et notamment la PAU, représente une voie majeure pour promouvoir des projets multilatéraux susceptibles de mobiliser des ressources nouvelles et pour améliorer au moindre coût certains approvisionnements.

II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire

Stratégie du Gouvernement

Le développement agricole est une priorité du Gouvernement pour atteindre la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté tout en assurant les conditions d'un développement durable.

Les objectifs et politiques de développement poursuivis sont contenus dans le 9ème Plan (1996-2001), le Document d'Orientation Stratégique et le Plan Stratégique Opérationnel pour le développement du secteur agricole. Les orientations relatives au désengagement de l'Etat, à la privatisation de l'économie agricole et rurale, à la restructuration des administrations et des entreprises publiques, à la responsabilisation des organisations de producteurs et à la libéralisation des prix et des marchés ont été confirmées.

Les principaux axes qui sont issues de ces orientations sont :

- renforcer les capacités de tous les acteurs, particulièrement des organisations de producteurs et des collectivités locales pour en faire les principaux gestionnaires de l'économie agricole;
- appuyer le développement de l'investissement privé dans la production agricole afin de favoriser un approvisionnement efficace des producteurs en intrants, en services vétérinaires et conseil agricole;
- consolider l'adaptation du crédit agricole aux conditions d'exploitation de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales.

Le cadre institutionnel de la stratégie de sécurité alimentaire est actuellement bien défini: le Conseil national de sécurité alimentaire, regroupant sous l'autorité du Premier Ministre, l'ensemble des acteurs, assure les fonctions d'orientation, de suivi et de contrôle de la politique et des programmes, tandis que la préparation des programmes, leur financement et leur mise en œuvre associent les ministères techniques, les organisations paysannes et les collectivités locales et ce, en respectant les rôles dévolus à chaque acteur et les conditions-cadre d'intervention définies dans les orientations stratégiques de développement du secteur agricole.

Objectifs et performances récentes

Le gouvernement sénégalais a inscrit la sécurité alimentaire comme un objectif majeur de sa politique de développement rural. Pour ce faire, il entend réduire très sensiblement l'insécurité alimentaire par la mise en œuvre de plusieurs programmes qui convergent tous à promouvoir durablement les conditions de production d'aliments à des coûts acceptables et à générer des revenus, notamment pour les couches les plus défavorisées.

Des activités ont été ou sont actuellement menées avec un réel succès.

Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)

Le PSSA initié en 1995, par une phase pilote en Casamance et dans les zones situées le long du Fleuve Sénégal a impliqué, dès le départ, les Organisations Paysannes (OP) dans la

conception et la mise en oeuvre de ses activités. En 1997, au travers de l'ASPRODEB, qui est une organisation paysanne faîtière, le PSSA s'est étendu sur 18 sites couvrant presque toutes les régions du pays. Bâti autour des axes relatifs à i) la maîtrise de l'eau, ii) la diversification, iii) l'analyse des contraintes.

En 2001, le PSSA, couvre 318 villages dans les 10 Régions (avec plus de 630 activités productives dans les différentes composantes) et 43 sites urbains pour les micro-jardins.

Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages

En vue d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages pauvres du milieu rural, le Gouvernement sénégalais a arrêté, avec les partenaires au développement, un nombre d'objectifs visant à réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire des ménages ruraux qui se basent sur la promotion de l'agriculture, le développement d'autres activités locales génératrices de valeur ajoutée et d'emploi durable, l'éducation des mères et l'amélioration de la couverture des services sociaux en milieu rural.

Programmes et politiques de promotion de la production agricole

L'ouverture et la libéralisation que connaît actuellement l'économie sénégalaise supposent que la croissance de la production agricole sera basée sur les efforts du secteur privé et associatif appuyés par l'Etat à qui revient un certain nombre de prérogatives. Ces prérogatives comprennent entre autres: le maintien de la stabilité et de la qualité de l'environnement social, le maintien d'un cadre macro-économique cohérent et stable, le développement des ressources humaines, des infrastructures physiques et sociales et des institutions de recherche agricole et d'appui aux producteurs, le développement d'un partenariat entre les organisations socio-professionnelles et l'Etat, l'implication du secteur privé dans le processus de développement et finalement la conservation des ressources naturelles qui constituent la base de l'activité humaine

Plusieurs programmes avec l'appui des principaux bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale sont en cours ou prévus dans ce sens, on peut citer:

- Programme des services agricoles et des Organisations de producteurs (PSAOP);
- Programme national d'infrastructures rurales (PNIR);
- Projet d'organisation et de gestion villageoise (POGV);
- Projet de modernisation et d'intensification agricole (PMIA);
- Projet agro-forestier de Diourbel;
- Projet de promotion de micro-entreprises rurales (PROMER);
- Projet de développement du rural du Bassin de l'Anambé;
- Projet de promotion des exportations agricoles (PPEA);
- Projet d'appui à la promotion de l'élevage;
- Programme spécial de sécurité alimentaire.

Dans chacun de ces programmes, le Gouvernement met l'accent sur une amélioration sensible des capacités des organisations paysannes à mieux maîtriser leurs activités, à influencer l'environnement économique, social de celles-ci afin de garantir une exploitation durable des potentiels productifs et de générer, en conséquence, des productions croissantes susceptibles de participer à un accès et à une disponibilité améliorée des aliments pour toutes les catégories sociales de population et notamment celles les plus vulnérables.

Le Programme spécial d'appui à la sécurité alimentaire réalisé avec l'assistance technique de la FAO, a dans sa phase préparatoire (1995-1997), concerné la vallée du fleuve Sénégal et la Basse Casamance en visant l'intensification de la production vivrière. La stratégie adoptée par ce programme mérite d'être soulignée. Les éléments essentiels de cette stratégie sont: (1) l'appropriation du programme spécial par les organisations paysannes structurées; (2) l'exécution du programme par les organisations paysannes; (3) la concertation entre les organisations paysannes et les différents services du Gouvernement; (4) la volonté des organisations paysannes, du Gouvernement et de la recherche de travailler ensemble pour rechercher des solutions et tester des itinéraires techniques; (5) la volonté du Gouvernement de revoir sa stratégie de sécurité alimentaire, en se basant sur le savoir-faire paysan; (6) le coût relativement bas du programme étant donné qu'il est exécuté par les organisations paysannes. Ce type de programme qui s'est aujourd'hui étendu sur l'ensemble du pays et est basé pour une large part sur une irrigation à moindre coût, a une chance de réussir si les efforts d'investissements sont maintenus à un niveau adéquat sur une période de temps relativement longue.

Perspectives pour le commerce des produits agricoles

L'Etat s'est complètement dégagé de l'importation, de la distribution et de la commercialisation des produits agricoles. L'augmentation de la production de céréales, en l'occurrence le riz, prévue par le programme de relance agricole permettra d'augmenter sensiblement le degré d'autosuffisance en céréales, et cela conduira à une réduction des importations céréalières. Par contre, le développement constaté de l'horticulture laisse présager des possibilités d'exportation dans les pays voisins et vers l'Europe. Il est également important de noter que la nouvelle convention en matière de commerce international ouvre de nouvelles perspectives de diversification des exportations agricoles.

Rôle des principaux acteurs

Le rôle des principaux acteurs dans la mise en œuvre des stratégies et politiques pour la sécurité alimentaire repose sur la répartition des fonctions et responsabilités définie à travers les différents documents d'orientation et notamment à travers la Lettre de Développement de Politique Institutionnelle. Ainsi, est-il retenu pour chacun des principaux acteurs:

- **L'Etat** assure désormais des fonctions régaliennes qui visent à définir et à contrôler l'application des réglementations et lois, à suivre et à évaluer l'action des acteurs qui mettent en œuvre les projets et programmes afin de réorienter, au besoin, les politiques et stratégies de développement.
- **Les organisations paysannes:** de création fort ancienne (depuis les années 1960), les organisations paysannes sont fortement structurées: elles sont organisées du village au niveau national et aussi par grande filière (arachide, coton, pêche, élevage, foresterie) et par genre (groupements de promotion

féminine, groupements de jeunes). En 1993, les fédérations nationales d'organisations paysannes ont créé le CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux) qui est leur plate-forme dont le mandat est de négocier avec l'Etat et les partenaires au développement les politiques et programmes de développement qui visent à promouvoir l'agriculture paysanne et les exploitations familiales. Dans ce sens, le CNCR a réussi dans ses concertations avec l'Etat à la mise en place de mécanismes institutionnels de dialogue, de gestion des politiques et des programmes.

C'est ainsi que les OP, au Sénégal, avec l'accord de l'Etat, sont les maîtres d'ouvrage de divers programmes visant le renforcement de leurs propres capacités institutionnelles, techniques et sociales. Cet acquis, en se renforçant, constitue un des moyens par lesquels les OP devraient à l'avenir mieux jouer leurs rôles de maître-d'ouvrages des programmes. Cependant, il reste que pour ce faire, que l'Etat assure une meilleure coordination des interventions des partenaires en leur faveur en réduisant au maximum les dispersions et les différences d'approche.

Principaux défis et contraintes

La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire constitue un des défis majeurs que le Sénégal doit relever. La faiblesse de la productivité agricole, les fortes variations de la production liées aux précarités du climat, la tendance à la baisse des cours mondiaux du coton et de l'arachide, la dégradation des revenus monétaires, la forte croissance démographique, le fort exode rural, l'urbanisation accélérée et la divergence croissante du système de production agricole et du système de consommation sont autant d'éléments qui rendent la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire particulièrement difficile.

L'agriculture n'a pas réagi de façon positive au nouveau contexte économique, créé par les réformes des politiques macro-économiques et sectorielles initiées par le Sénégal. Les conditions micro- et méso-économiques de la relance de la production agricole ne semblent pas remplies. L'accès au crédit, la maîtrise de l'eau, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits, présentent des difficultés et de ce fait entravent la relance de la production. A ces contraintes s'ajoute la dégradation des termes de l'échange des produits agricoles contribuant ainsi à réduire la rentabilité et la compétitivité de l'agriculture.

En outre, l'agriculture affronte également un certain nombre de contraintes écologiques. Ces contraintes comprennent, selon les régions du pays, la faiblesse et l'irrégularité des pluies; la pauvreté, la déstructuration, la salinisation, l'acidification, la toxicité et l'érosion éolienne des sols; la réduction des aires de pâturage et le surpâturage; la réduction des aires de reproduction halieutiques; la réduction des superficies de formations forestières avec la destruction du couvert végétal; l'avancée des dunes vives et la remise en mouvement des dunes anciennes; le comblement et l'ensablement des terres de bas-fonds; le risque de rupture d'équilibre entre l'eau douce et l'eau salée dans le sous-sol et la menace d'intrusion marine.

III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA

Progrès institutionnels récents

Le Sénégal est membre de l'UEMOA et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres. Les points saillants de cette politique d'intégration régionale peuvent se résumer comme suit:

- **La libre circulation des produits alimentaires** à l'intérieur de l'Union est maintenant effective; elle impose une analyse du disponible alimentaire au niveau régional. Il est clair qu'on ne peut plus se borner à établir des bilans par pays dans la mesure où les produits vivriers circulent librement au sein de l'UEMOA. De plus, la maîtrise des importations alimentaires, qui est stratégique pour l'équilibre alimentaire, n'est plus du ressort des différents pays, mais elle est régie par l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC). La constitution du marché unique impose donc de reconsidérer au niveau régional toute la problématique de la sécurité alimentaire.
- **Les accords commerciaux internationaux** feront prochainement l'objet de négociations (relance des accords de l'OMC, accords de libre échange avec l'Union européenne suite à l'accord de Cotonou, intégration régionale ouest-africaine dans le cadre de la CEDEAO. L'enjeu de ces négociations, pour l'UEMOA, n'est pas seulement l'ouverture ou la protection des marchés, mais aussi la signature d'accords commerciaux favorables à la sécurité alimentaire des populations.
- **La Politique agricole de l'UEMOA.** En date du 19 décembre 2001, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, a adopté une Politique agricole de l'Union (PAU), par l'Acte additionnel n° 03/2001. L'UEMOA et les pays membres disposent donc maintenant d'un cadre de référence permettant d'orienter et d'harmoniser leurs interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces trois faits majeurs imposent une cohérence régionale aux actions qui peuvent être menées par les différents pays dans le domaine de la sécurité alimentaire. Chacun s'est engagé à suivre les orientations définies dans la PAU et doit donc reconsidérer, dans ce nouveau cadre, sa politique de sécurité alimentaire. Dans son article 3, l'Acte additionnel de l'UEMOA, donne comme premier objectif de la PAU la sécurité alimentaire.¹

Ces objectifs dessinent les grandes perspectives à terme, qui constituent les bases de la *coalition* des pays de l'UEMOA. Des objectifs spécifiques ont été aussi définis en tant que moyens pour parvenir aux objectifs globaux de la Politique agricole. Ils ont de ce fait des

¹ « La Politique Agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en permettant i) de *réaliser la sécurité alimentaire*, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; et ii) d'améliorer *les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant le revenu et le statut social des agriculteurs*».

contenus nécessairement plus évolutifs et chaque pays a une autonomie de choix dans leurs modalités concrètes d'application.

La PAU et la sécurité alimentaire

Pour atteindre ces objectifs globaux de la PAU, il a été défini trois axes stratégiques d'intervention qui orienteront les actions de la Commission, et la sécurité alimentaire est concernée par chacun de ces axes stratégiques.

- ***Axe I : Adaptation des filières agricoles et amélioration de l'environnement du système productif.*** Cet axe est un des pivots de la PAU et de son organisation concrète sur le terrain. L'enjeu est de mettre en place au niveau régional un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés, pour adapter les filières agricoles au nouveau contexte et assurer leur développement. Il s'agira notamment : d'exploiter au maximum les nouvelles potentialités offertes par le marché régional; de mettre en valeur les complémentarités agricoles entre les pays de l'Union; de favoriser l'adaptation ou la reconversion de certaines filières à la nouvelle situation de concurrence. Toutes ces interventions relèvent d'un *arbitrage* régional, pour lequel l'UEMOA dispose à l'évidence d'un avantage comparatif. Ceci étant, la modernisation du secteur agricole dans la région ne pourra se faire sans une amélioration de l'environnement de la production : crédit, foncier, recherche, structuration du monde rural (...). Il faut donc combiner l'approche filière (souvent plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels), avec une approche thématique, prenant de façon globale les problèmes transversaux de l'agriculture. Pour la sécurité alimentaire les filières concernées sont les filières vivrières.
- ***Axe II : Construction du marché agricole unique et gestion des biens communs régionaux.*** Il s'agit de stimuler les échanges agricoles au sein de l'Union pour élargir le marché intérieur, de protéger les consommateurs et les producteurs, et de favoriser la diversification des productions, en réduisant les entraves aux échanges et en élargissant la gamme des produits agricoles et des intrants homologués. Par son pouvoir de décision, l'UEMOA dispose ici d'un avantage comparatif clair. Les interventions porteront sur l'harmonisation des normes de production et de mise en marché; sur les dispositifs de contrôle et les normes sanitaires; et sur la mise en place d'un système d'information sur le marché agricole régional, à l'usage des opérateurs et destiné à stimuler la concurrence et les échanges au sein de l'Union. Le marché des produits vivriers, qui est fondamental pour la sécurité alimentaire, aura une place centrale dans ces actions.
- ***Axe III : Insertion dans le marché sous-régional et mondial.*** Il s'agit dans le domaine agricole de permettre à l'UEMOA de pouvoir efficacement représenter l'ensemble des Etats membres, en défendant leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans le cadre des grandes négociations avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO, qui vont s'intensifier durant la décennie, et dans les autres forums internationaux. Les enjeux à ce niveau sont à l'évidence importants. Il s'agira notamment de mieux « sécuriser » les débouchés à l'exportation et de limiter la dépendance alimentaire des Etats de l'Union, en assurant une insertion progressive de leurs agricultures dans le marché mondial.

Ces trois axes d'intervention de l'UEMOA concernent donc directement la sécurité alimentaire. L'axe I en mettant en place un processus de concertation des acteurs dont l'un sera centré sur les filières vivrières, l'axe II en améliorant la commercialisation des produits vivriers et l'axe III en limitant, dans les négociations commerciales, la dépendance alimentaire de l'UEMOA.

IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional

Pour la facilité de l'exposé, on classera les propositions et suggestions en fonction de deux clés de répartition, d'une part la dimension nationale ou régionale du programme, d'autre part la nature de l'objectif (développement de la production ou interventions transversales concernant l'amont ou l'aval du processus de production). Les critères de sélection des programmes et projets pour être pris en considération dans le cadre d'un appui à l'UEMOA pourraient être :

- la participation des Organisations paysannes au niveau de la conception comme à celui du financement et de la gestion du programme et des projets;
- l'impact mesurable en termes de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau du pays et/ou de l'espace UEMOA;
- l'envergure nationale²: l'intéressement et l'engagement d'au moins deux pays membres dans la mise en œuvre d'un programme ou projet, qu'il s'agisse d'intervention transversale ou de développement de la production au niveau d'une filière particulière.

Développement de la production des denrées de base

Dans ce domaine, les Etats ont leur propre politique et des programmes sont déjà en cours. C'est pourquoi, il ne sera pas toujours aisé de faire prévaloir la dimension régionale dans l'harmonisation des investissements et la préférence aux avantages comparatifs. Il y a cependant des domaines où une approche multilatérale apparaît comme fortement souhaitable. Les grandes interventions suivantes sont envisagées :

- **Renforcement du PSSA.** Les résultats encourageants de la phase en cours sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres et l'existence de potentiels productifs dans les régions militent pour une plus grande généralisation du PSSA. Les principales composantes du PSSA seront maintenues avec un complément en ce qui concerne la diversification/transformation en ciblant le secteur de la pêche et les équipements de transformation des céréales.

En outre, l'approche qui est actuellement développée consistant à responsabiliser les organisations paysannes de base et au niveau de la région dans l'identification des projets et l'allocation des financements publics constitue un élément supplémentaire pour rendre plus efficace les investissements consentis dans ce programme.

Si l'on considère qu'avec la maîtrise d'œuvre cédée aux OP pour plusieurs programmes de développement et qu'en conséquence, il est raisonnable d'attendre des autres programmes des appuis, le renforcement du PSSA dans tout le pays représenterait sur une période de cinq ans un coût total de

² Par opposition à des projets trop ponctuels, moins tributaires d'une approche régionale dans le cadre de l'UEMOA.

3,75 milliards de FCFA (5,7 millions d'euros) à raison de 35 à 45 millions par site³ pour 20 sites et organisation paysanne de base⁴ par an.

- ***Régénération des sols et gestion de l'environnement par les exploitations familiales paysannes.*** La dégradation très forte des sols requiert un traitement en profondeur associant diverses interventions dans la durée. Le Sénégal, de 1997 à 2000, a eu à réaliser une action pilote de phosphatage des sols qui a permis de relever que le succès pour l'amélioration de la fertilité exigeait, entre autres deux conditions majeures: (i) une responsabilisation par la contractualisation des exploitations familiales qui gèrent directement les ressources en terre; (ii) un soutien public aux diverses actions qui concourent à la fertilité des sols (accès aux facteurs de production et aux équipements agricoles, financement d'un dispositif d'appui-conseil et de suivi des obligations contractuelles).

Le programme consisterait à contractualiser, chaque année 200 familles paysannes pour amender grâce à l'application de phosphates et à la plantation d'arbres, au moins 5 hectares de terres dégradées. Le programme pourrait fournir les phosphates et une subvention pour l'acquisition des plants auprès de pépiniéristes villageois. En outre, le dispositif d'appui-conseil aidera les contractants à monter des dossiers de crédit leur permettant de disposer de financements pour être équipés et obtenir des facteurs de production leur assurant une mise en valeur des terres progressivement amendées.

Le financement de ce programme se monte à environ 250 millions par an, soit sur une période de cinq ans (2003-2007) 1,250 milliard de FCFA.

- ***Amélioration de la production de semences:*** malgré que l'Institut National de Recherches Agricoles développe des semences pré-base et qu'il existe une interprofession des semences, la disponibilité et l'accès à des semences de qualité à des prix acceptables constituent de fortes contraintes à l'amélioration des rendements des cultures.

Pour ce faire, il convient de tester, durant cinq ans, la mise en place de dispositifs locaux permettant de spécialiser certaines exploitations familiales voire certaines organisations paysannes dans la production et la distribution de semences certifiées au profit des organisations de producteurs et de toutes les familles paysannes d'une communauté rurale.

Outre le renforcement des capacités techniques des producteurs, le programme fournirait toute l'assistance requise aux organisations paysannes d'une même communauté rurale à négocier entre elles la mise en place du dispositif, c'est-à-dire le choix des opérateurs-producteurs, les conditions de production et de contrôle, les conditions de stockage et de distribution, les conditions de

³ Un site regroupe de 8 à 10 villages pour lesquels des projets seront développés. Les coûts unitaires des projets sont évalués à 3,5 millions de FCFA/village hors petits équipements et intrants estimés à 1,4 million de FCFA.

⁴ Mise en valeur de bas-fonds (30 à 50 ha); aménagement de PIV (15-20 ha) et activités de diversification.

financement aussi bien de la production de semences que de l'achat des semences.

Ces deux derniers aspects devant être pris en charge par le crédit agricole, l'intervention du programme consisterait à faciliter les relations, à appuyer la confection de dossiers de crédit acceptables par les institutions financières.

Dans le cadre du présent programme, le financement couvrirait l'aménagement de 100 ha à 2,5 millions de FCFA/ha auquel s'ajouteraient la fourniture de petits équipements et d'intrants à raison de 400 000 FCFA par hectare et l'appui institutionnel estimé à 15 000 000 FCFA/an, soit 365 millions de FCFA sur la période 2003-2007.

Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA

Il s'agit ici de mentionner les principaux programmes identifiés et développés dans les propositions d'appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union (voir document principal):

- *Développement d'un réseau de transport routier dans ses axes Nord/Sud et Ouest/Est de façon à promouvoir et à fluidifier les échanges*
- *Développement d'un dispositif de suivi et de communication des informations concernant les prix et les conditions de marché pour les grands produits de base*
- *Développement d'un dispositif régional de normalisation et de contrôle de qualité des principales denrées alimentaires*
- *Promotion d'un programme d'équipements des exploitations familiales à l'aide d'un dispositif de crédit bonifié*
- *Développement d'un programme de renforcement des capacités des organisations de producteurs aux niveaux local, national et régional (espace UEMOA)*

Evaluation du coût des interventions

Sur la base de la programmation annuelle des activités prévues au titre du Programme, son coût total a été évalué à 5,3 milliards de FCFA (8,2 millions d'Euros). Il se répartit comme indiqué ci-dessous par interventions et année:

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
	en millions de FCFA					
Programmes nationaux						
Renforcement du PSSA	750	750	750	750	750	3 750
Régénération des sols et gestion de l'environnement par les exploitations familiales paysannes	250	250	250	250	250	1 250
Amélioration de la production de semences	305	15	15	15	15	365
Programmes transversaux	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL	1 305	1 015	1 015	1 015	1 015	5 365

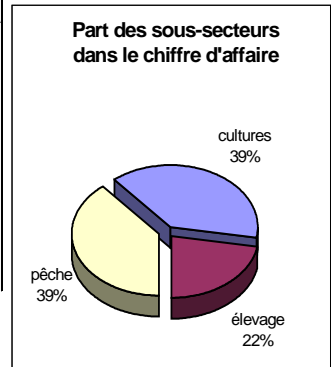
V. Suites à donner

Ce document n'est qu'une version préliminaire; il doit être approfondi et validé par les organisations paysannes à la base et les autorités gouvernementales. Il s'agira principalement de compléter et de valider les propositions contenues dans le chapitre IV, en précisant le contenu technique, les coûts, les modalités de financement.

Principales caractéristiques de l'agriculture du Sénégal

Sécurité alimentaire

	UEMOA	Production et productivité du secteur agricole	UEMOA
Disponibilité en calories (cal/j/hab.) :	2277	2320	
Disponibilité en protéines (gr./j/hab.) :	64,3	59	
Importations agricoles en % des importations de marchandise :	30%	14%	
Importations agricoles en % du service de la dette :	141%	63%	
Importations agricoles en % de la VA agricole :	42%	15%	
		VA agricole en % du PIB :	21%
		CA culture (1000MFCFA):	219 501
		CA élevage (1000MFCFA):	125 636
		CA pêche (1000MFCFA):	220 041

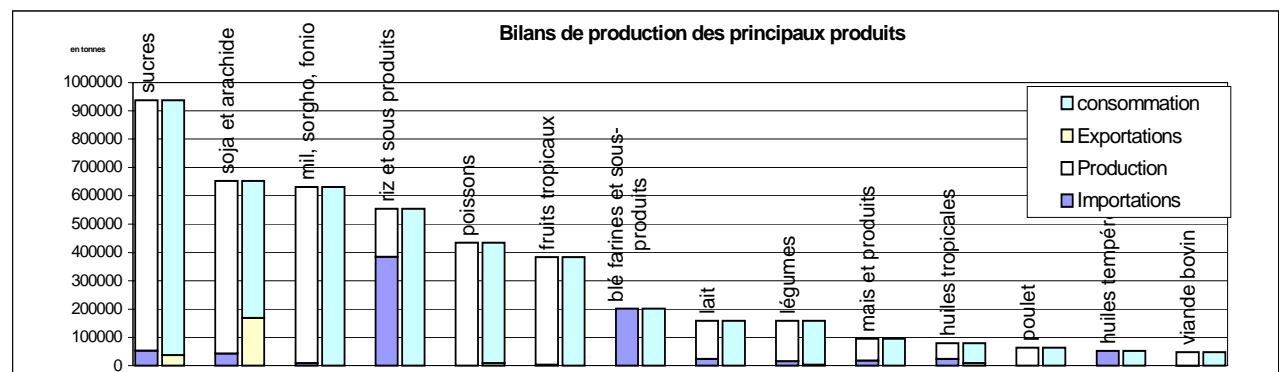
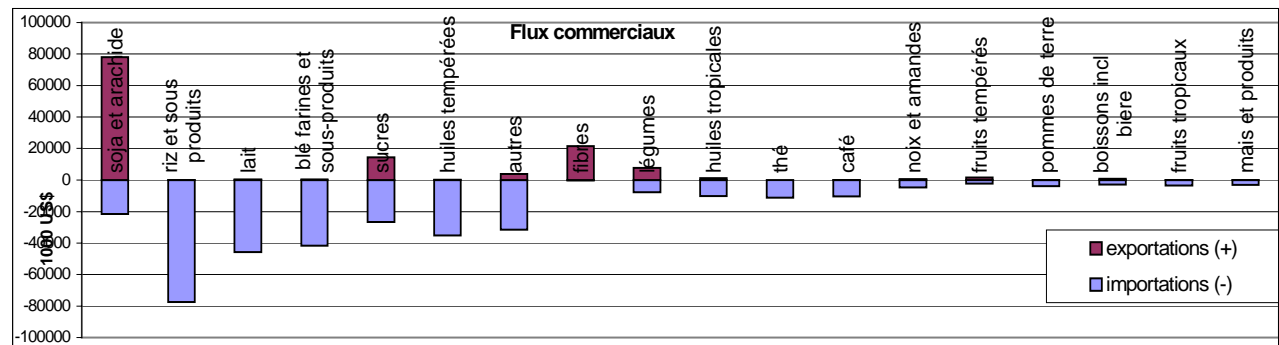
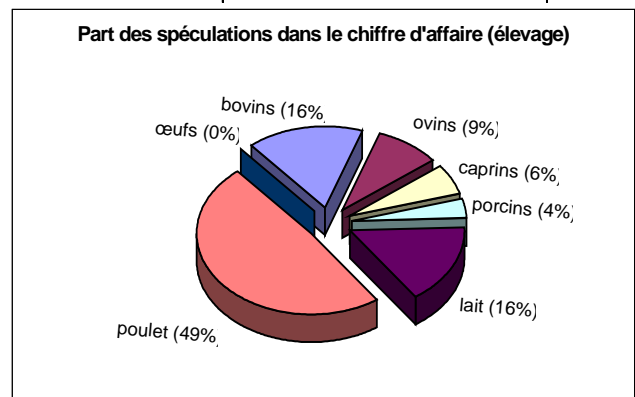
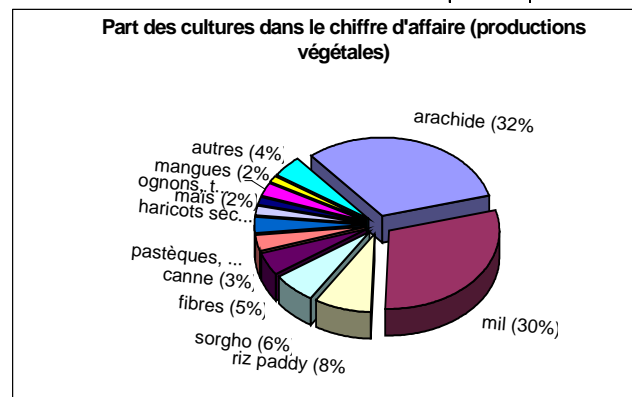


Pauvreté en zones rurales, équilibre villes/campagnes

Population rurale en % (1990) :	57%	68%
Population rurale en % (2020) :	34%	46%
Croissance de la population rurale (1997-2020) :	24%	21%
VA agricole/habitant des zones rurales (US \$) :	173	179
VA Industrie + services/habitants des zones urbaines (US \$) :	935	831

Intensification productivité et durabilité de l'agriculture

	UEMOA
Utilisation engrais (kg/ha) :	2
VA/travailleur (US \$) :	360
Taux annuel de déforestation en % :	0,7%



UEMOA - SENEGAL: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 1. TOTAL DES CEREALES

SENEGAL	Dernière mise à jour :					12/02/02	29/05/02	
Sujet : TOT. DES CEREALES						Prévision		
Hém. : Nord						actuelle	Année suiv.	
ACm. :	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	2002.03	
	(..... milliers)							
Population	8 768.0 G	8 998.0 G	9 234.0 %	9 483.0 G	9 738.7 G	10 002.0 G	10 272.5 %	
 milliers de tonnes)							
APPORT TOTAL	1 886	1 799	1 587	1 815	2 124	2 163	1 999	
Disponibilité totale	1 111	935	926	1 057	1 229	1 318	1 209	
Stocks d'ouverture	136	176	200	129	234	309	326	
Production	1 023.1	818.3	770.9	1 009.1	1 061.2	1 086.5	949.2	
Prod. (riz décortiqué)	975	759	726	928	995	1 009	883	
(Importations J/J)	788.9	774.5	714.8	819.5	871.7	807.6	790.0	
Importations	775.0	863.9	660.7	758.0	894.9	845.0	790.0	
Imp. commerciales	763.5	862.0	637.4	720.6	872.6	830.0	765.0	
Aide alimentaire	11.5	1.9	23.3	37.4	22.3	15.0	25.0	
UTILISATION TOTALE	1 886	1 799	1 587	1 815	2 124	2 163	1 999	
Utilisation totale	1 710	1 599	1 458	1 581	1 815	1 837	1 847	
Alimentation humaine	1 550.9	1 474.9	1 342.1	1 430.0	1 647.1	1 673.7	1 703.3	
Alimentation animale	8.0	3.0	2.0	3.0	2.0	4.0	4.0	
Autres utilisations	151.0	120.6	114.0	147.8	165.8	159.7	140.1	
(Exportations J/J)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Exportations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Stocks de fermeture	176.0	200.0	129.0	234.0	309.0	326.0	152.0	
dont du Gouvernement	25.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
 kg/an)							
CONS. HUMAINE PAR PERS.	176.9	163.9	145.3	150.8	169.1	167.3	165.8	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.9	0.3	0.2	0.3	0.2	0.4	0.4	

UEMOA - SENEGAL: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 2. RIZ

SENEGAL Sujet : RIZ Hém. : Nord ACm. : Janvier/Décembre	Dernière mise à jour :										29/05/02 Prévision actuelle 2001.02	Année suiv. 2002.03	
	1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01			
	(.....milliers.....)												
Population	7 803	8 014	8 230	8 361	8 598	8 768 G	8 998 G	9 234 G	9 483 G	9 739 G	10 002 G	10 272	
	(.....milliers de tonnes.....)												
APPORT TOTAL	577	547	561	620	532	662	778	667	753	919	955	893	
Disponibilité totale	236	184	213	208	247	142	219	254	270	294	380	393	
Stocks d'ouverture	100	60	80	80	130	30	80	150	80	140	200	240	
Production	194.0 G	177.0 G	190.0 G	183.0 G	167.5 G	160.6 G	198.9 G	148.5 G	271.2 G	220.7 G	256.9 G	219.2 V	
Production (décortiqué)	136	124	133	128	117	112	139	104	190	154	180	153	
(Imp. / année calendaire)	351.9 P	355.6 P	380.3 P	348.3 P	402.2 P	539.5 P	486.2 P	448.3 P	553.8 P	599.8 P	537.5 P	500.0 F	
Importations	341.0 G	362.8 F	348.4 G	412.1 C	284.4 C	520.0 C	558.9 C	413.4 C	483.1 C	624.5 C	575.0 C	500.0 C	
Imp. commerciales	341.0 G	362.8 C	348.4 C	404.9 G	279.5 G	510.0 G	557.0 G	400.0 G	474.2 G	602.7 G	560.0 F	490.0 F	
Aide alimentaire	0.0	0.0	0.0	7.2 R	4.9 G	10.0 R	1.9 G	13.4 R	8.9 R	21.8 G	15.0 F	10.0 F	
	(.....kg/an.....)												
UTILISATION TOTALE	577	547	561	620	532	662	778	667	753	919	955	893	
Utilisation totale	517	467	481	490	502	582	628	587	613	719	715	793	
Alimentation humaine	493.8 B	445.7 B	458.4 B	468.2 B	481.7 B	563.4 B	604.1 B	569.5 B	580.4 B	679.1 B	684.0 B	767.2 B	
Alimentation animale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres utilisations	23.0 %	21.0 %	23.0 %	22.0 %	20.0 %	19.0 %	24.0 %	17.8 %	32.5 %	39.9 %	30.8 %	26.3 %	
(Exportations J/J)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Exportations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Stocks de fermeture	60.0 F	80.0 F	80.0 F	130.0 F	30.0 F	80.0 G	150.0 F	80.0 G	140.0 F	200.0 F	240.0 F	100.0 F	
dont du Gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	
	(.....kg/an.....)												
CONS. HUMAINE PAR PERS.	63.3	55.6	55.7	56.0	56.0	64.3	67.1	61.7	61.2	69.7	68.4	74.7	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Données annexes													
Population ONU (000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Surface (000 hectares)	73.0 G	74.0 G	78.0 G	78.0 F	70.0 F	80.0 F	80.0 F	80.0 F	80.0 F	80.0 F	80.0 F	80.0 F	
Rendement (kg/ha)	95 890	94 595	89 744	89 744	100 000	87 500	87 500	87 500	87 500	87 500	87 500	87 500	
Taux Ext. Décortilage (1/10 000)	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	7 000.0 G	
Aide alim. PAM J/J (000 tonnes)													

Notes

UEMOA - SENEGAL: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 3. MAIS

SENEGAL		Dernière mise à jour :										12/02/02	29/05/02
Sujet : MAIS													Prévision
Hém. : Nord													actuelle
ACm. : Nov/Oct		1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Année suiv.
Population		7 803	8 014	8 230	8 361	8 598	8 768 G	8 998 G	9 234 G	9 483 G	9 739 G	10 002 G	10 272
(.....milliers de tonnes.....)													
APPORT TOTAL		167	161	178	152	132	135	139	87	81	120	129	110
Disponibilité totale		133	135	148	128	125	110	66	51	70	80	119	75
Stocks d'ouverture		30	20	10	20	15	5	10	5	1	1	1	1
Production		102.6 G	114.6 G	138.3 G	108.2 G	109.7 G	105.1 G	56.2 G	45.9 G	69.4 G	78.6 G	118.1 G	73.6 V
(Importations J/J)		30.5 P	28.6 P	28.6 P	25.7 P	12.7 P	19.1 P	56.7 P	48.4 P	19.0 P	30.7 P	20.3 P	35.0 F
Importations		33.9 R	25.9 F	30.0 F	23.6 C	7.2 C	25.0 C	72.5 C	36.3 C	10.4 C	40.8 C	10.0 C	35.0 C
Imp. commerciales		33.9 C	24.1 C	28.2 C	23.6 R	7.1 G	25.0 F	72.5 G	35.4 R	10.4 R	40.8 G	10.0 F	30.0 F
Aide alimentaire		0.0 R	1.8 R	1.8 R	0.0 R	0.1 R	0.0 R	0.0 G	0.9 R	0.0 R	0.0 F	0.0 F	5.0 F
UTILISATION TOTALE		167	161	178	152	132	135	139	87	81	120	129	110
Utilisation totale		147	151	158	137	127	125	134	86	80	119	128	108
Alimentation humaine		127.5 B	129.5 B	132.3 B	116.8 B	106.9 B	106.1 B	124.7 B	79.3 B	69.4 B	109.5 B	109.4 B	95.6 B
Alimentation animale		4.0 F	4.0 F	5.0 F	4.0 F	4.0 F	3.0 F	1.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	1.0 F	1.0 F
Autres utilisations		15.0 %	17.0 %	21.0 %	16.0 %	16.0 %	16.0 %	8.0 %	6.9 %	10.4 %	9.9 %	17.7 %	11.0 %
(Exportations J/J)		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Exportations		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Stocks de fermeture		20.0 F	10.0 F	20.0 F	15.0 F	5.0 F	10.0 F	5.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	2.0 F
dont du Gouvernement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(.....kg/an.....)													
CONS. HUMAINE PAR PERS.		16.3	16.2	16.1	14.0	12.4	12.1	13.9	8.6	7.3	11.2	10.9	9.3
CONS. ANIMALE PAR TETE		0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1

UEMOA - SENEGAL: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 4. MIL

SENEGAL Sujet : MIL Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :										12/02/02	29/05/02
	1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	Prévision actuelle 2001.02	Année suiv. 2002.03
	(..... milliers)											
Population	7 803	8 014	8 230	8 361	8 598	8 768 G	8 998 G	9 234 G	9 483 G	9 739 G	10 002 G	10 272
	(..... milliers de tonnes)											
APPORT TOTAL	693	566	669	618	694	659	486	450	507	650	620	560
Disponibilité totale	683	546	664	598	687	659	481	450	507	650	620	560
Stocks d'ouverture	90	100	10	50	20	50	30	5	1	50	70	50
Production	592.5 G	446.0 G	653.5 G	547.8 G	666.8 G	608.7 G	450.9 G	445.0 G	505.7 G	600.2 G	549.6 G	510.3 V
(Importations J/J)	13.3 P	16.7 P	10.0 P	15.0 P	11.5 P	2.4 P	3.3 P	1.7 P	0.0 P	0.0 P	0.0 P	0.0 F
Importations	10.0 F	20.0 F	5.0 F	20.0 F	7.2 C	0.0 C	5.0 C	0.0 C	0.0 C	0.0 C	0.0 C	0.0 C
Imp. commerciales	10.0 C	20.0 C	4.4 C	20.0 C	7.1 R	0.0 F	5.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F
Aide alimentaire	0.0 R	0.0 R	0.6 R	0.0 R	0.1 R	0.0 F	0.0 R	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F
UTILISATION TOTALE	693	566	669	618	694	659	486	450	507	650	620	560
Utilisation totale	593	556	619	598	644	629	481	449	457	580	570	540
Alimentation humaine	498.5 B	486.0 B	515.5 B	512.8 B	539.0 B	534.7 B	412.3 B	381.3 B	379.8 B	493.0 B	486.2 B	462.7 B
Alimentation animale	5.0 F	3.0 F	5.0 F	3.0 F	5.0 F	3.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F
Autres utilisations	89.0 %	67.0 %	98.0 %	82.0 %	100.0 %	91.0 %	67.6 %	66.8 %	75.9 %	86.2 %	82.4 %	76.5 %
(Exportations J/J)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Exportations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Stocks de fermeture	100.0 F	10.0 F	50.0 F	20.0 F	50.0 F	30.0 F	5.0 F	1.0 F	50.0 F	70.0 F	50.0 F	20.0 F
dont du Gouvernement	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	(..... kg/an)											
CONS. HUMAINE PAR PERS.	63.9	60.6	62.6	61.3	62.7	61.0	45.8	41.3	40.1	50.6	48.6	45.0
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.6	0.4	0.6	0.4	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Données annexes												
Population ONU (000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surface (000 hectares)	879	774	974	936	891	900 F	0 M	0 M	0 M	0 M	0 M	0 M
Rendement (kg/ha)	0	0	0	0	0	0						
Production (000 tonnes)												
Aide alim. PAM J/J (000 tonnes)												

Notes

UEMOA - SENEGAL: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 5. SORGHO

SENEGAL		Dernière mise à jour :										12/02/02	29/05/02
Sujet : SORGHO													Prévision
Hém. : Nord													actuelle
ACm. : Nov/Oct		1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Année suiv.
		milliers											
Population		7 803	8 014	8 230	8 361	8 598	8 768 G	8 998 G	9 234 G	9 483 G	9 739 G	10 002 G	10 272
		milliers de tonnes											
APPORT TOTAL		178	187	179	193	200	199	145	142	176	181	181	159
Disponibilité totale		128	147	129	143	170	169	140	140	170	181	171	154
Stocks d'ouverture		50	30	30	20	25	25	30	10	10	20	10	10
Production		78.1 G	116.7 G	99.1 G	123.1 G	145.0 G	144.4 G	109.5 G	130.0 G	159.8 G	160.6 G	161.2 G	144.2 V
(Importations J/J)		45.4 P	43.3 P	46.7 P	50.0 P	36.7 P	30.0 P	13.3 P	3.0 P	4.7 P	2.0 P	6.7 P	5.0 F
Importations		50.0 F	40.0 F	50.0 F	50.0 F	30.0 F	30.0 C	5.0 C	2.0 C	6.1 C	0.0 C	10.0 C	5.0 C
Imp. commerciales		41.8 C	33.5 C	44.9 C	40.4 C	29.1 C	30.0 F	5.0 F	2.0 F	5.0 F	0.0 F	10.0 F	5.0 F
Aide alimentaire		8.2 R	6.5 R	5.1 R	9.6 R	0.9 R	0.0 R	0.0 R	0.0 R	1.1 R	0.0 F	0.0 F	0.0 F
UTILISATION TOTALE		178	187	179	193	200	199	145	142	176	181	181	159
Utilisation totale		148	157	159	168	175	169	135	132	156	171	171	149
Alimentation humaine		135.1 B	136.7 B	143.1 B	148.1 B	151.0 B	145.4 B	117.5 B	111.5 B	129.9 B	144.9 B	145.5 B	126.0 B
Alimentation animale		1.0 F	2.0 F	1.0 F	2.0 F	2.0 F	2.0 F	1.0 F	1.0 F	2.0 F	1.0 F	2.0 F	2.0 F
Autres utilisations		12.0 %	18.0 %	15.0 %	18.0 %	22.0 %	22.0 %	16.0 %	19.5 %	24.0 %	24.7 %	23.7 %	21.2 %
(Exportations J/J)		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Exportations		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Stocks de fermeture		30.0 F	30.0 F	20.0 F	25.0 F	25.0 F	30.0 F	10.0 F	10.0 F	20.0 F	10.0 F	10.0 F	10.0 F
dont du Gouvernement		5.0 F	5.0 F	5.0 F	0.0 F	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
		kg/an											
CONS. HUMAINE PAR PERS.		17.3	17.1	17.4	17.7	17.6	16.6	13.1	12.1	13.7	14.9	14.5	12.3
CONS. ANIMALE PAR TETE		0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2

Données annexes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Population ONU (000)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surface (000 hectares)		100	131	126	142	148	145 F	0 M	0 M	0 M	0 M	0 M	0 M
Rendement (kg/ha)		0	0	0	0	0	0						
Production (000 tonnes)													
Aide alim. PAM J/J (000 tonnes)													

Notes

Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire

Domaines	Contraintes	Actions
<p><u>Production végétale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures pluviales - Cultures irriguées <ul style="list-style-type: none"> . consolidation PIV/PIP . extension PIV/PIP . consolidation anti-sel - Cultures de décrue - Cultures de bas-fonds - CES/DRS - Divers (irrigation) 	<p>Risques d'aggravation de la dégradation des terres dans certaines zones, régime foncier et mode de faire -valoir moins sécurisants, risques d'exploitation des terres marginales, risques de surexploitation des nappes phréatiques, manque de crédit, connaissance limitée des techniques d'utilisation rationnelle des terres, et enclavement de certaines zones agricoles.</p>	<p>Renforcer les compétences des organisations paysannes dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et des aménagements, mettre au point un système de crédit-épargne approprié, développer et réhabiliter les voies de communications, les systèmes de transport et les marchés agricoles dans les zones enclavées.</p>
<p><u>Rendements des cultures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Riz pluvial - Riz irrigué - Mil/sorgho - Mais - Arachide - Coton 	<p>Connaissance limitée des itinéraires techniques améliorés, manque de crédit, difficultés d'approvisionnement en intrants, coûts élevés des intrants, de la main d'oeuvre et du matériel agricole, appauvrissement des terres dans certaines zones et précarité du climat.</p>	<p>Développer un système d'encadrement rapproché et participatif, mettre au point un système de crédit-épargne approprié, appuyer le secteur privé et les organisations paysannes dans les domaines de l'importation, de la distribution et commercialisation des intrants et matériels agricoles, stimuler la production des semences améliorées et promouvoir les techniques appropriées d'amélioration foncière.</p>
<p><u>Elevage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bovins - Ovins et caprins - Porcins - volailles 	<p>Difficulté d'accès aux vaccins et produits vétérinaires de coûts élevés, surpâturage, coûts élevés des aliments pour bétail, difficultés d'approvisionnement en eau dans certaines zones d'élevage, connaissance très limitée des techniques modernes d'élevage, et difficulté d'accès au crédit.</p>	<p>Renforcer les compétences des éleveurs dans les domaines de l'exploitation et de la gestion du cheptel, de l'eau et des pâturages, mettre au point un système de crédit-épargne adapté, libéraliser la médecine vétérinaire, appuyer les éleveurs dans l'importation et la distribution des intrants, développer l'hydraulique pastorale et valoriser les sous-produits agricoles.</p>

Matrice des implications institutionnelles

Domaines	Contraintes/problèmes/objectifs	Actions
Cadre macro-économique et institutionnel	Pas de réaction positive au nouveau cadre macro-économique créé par les réformes, conditions micro-économiques de relance de la production agricole ne semblant pas encore réunies; prix élevés des facteurs et services, développement insuffisant des marchés des facteurs et des produits agricoles.	Réduire la pression fiscale et améliorer le taux de recouvrement fiscal; appuyer le développement de services en amont et en aval de la production agricole; favoriser la concurrence; promouvoir la formalisation du secteur informel.
Crédit agricole, transformation, conditionnement, stockage et commercialisation	Développement insuffisant des systèmes de crédit, des installations de transformation, conditionnement, stockage et commercialisation des produits agricoles.	Promouvoir les systèmes de crédit-épargne au niveau local et le développement des installations de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.
Terres agricoles et de pâturage	Régime foncier ambigu en ce qui concerne les terres des communautés locales. Ce régime encourage la surexploitation de ces terres et rend difficile leur exploitation rationnelle. Il n'encourage pas les investissements destinés à améliorer la capacité productive de ces terres.	Clarifier le régime foncier, encourager le développement du marché foncier, préciser les règles de mode de faire-valoir en mettant l'accent sur la sécurisation foncière, l'équité sociale et l'efficacité économique, créer une institution financière pour financer les transactions foncières et le développement des terres agricoles. Réorganiser les services publics chargés de la gestion des terres.
Technologies	L'adoption des itinéraires techniques éprouvés, des intrants améliorés et des techniques de conservation et d'amélioration des terres agricoles par les agriculteurs reste limitée.	Concentrer les efforts de la recherche et de la vulgarisation sur l'utilisation rationnelle des ressources disponibles au niveau du paysan et développer un ensemble d'incitations pour stimuler l'utilisation rationnelle des techniques et intrants améliorés par les petits exploitants agricoles.
Recherche et vulgarisation	Manque de liens étroits entre la recherche, la vulgarisation et l'exploitation agricole. Les résultats de la recherche agricole ne sont adoptés par le petit exploitant agricole et/ou éleveur que d'une façon très limitée.	Renforcer les liens entre les chercheurs, les vulgarisateurs et les exploitants agricoles. Cibler les programmes de recherche sur les préoccupations exprimées par les producteurs. Doter les centres de recherche et les services d'encadrement des moyens matériels adéquats et des incitations suffisantes afin de retenir les meilleurs chercheurs et encadreurs.
Femmes	Les paysannes, transformatrices et vendeuses de produits alimentaires ne sont pas impliquées pleinement dans les efforts de développement.	Prendre des mesures appropriées pour favoriser la participation active de ces opérateurs économiques féminins dans tous les efforts de développement (accès aux ressources, à la formation, au crédit, etc.).
Conservation de l'environnement	Le Sénégal est constitué principalement d'écosystèmes très fragiles. L'avancée du désert, l'érosion éolienne, la salinisation, la toxicité, l'acidification et la déstructuration des terres, la destruction des forêts et du couvert végétal menacent sérieusement le pays.	Promouvoir des méthodes intensives de production en vue de préserver la forêt et le couvert végétal. Promouvoir la sécurisation foncière en vue d'encourager la conservation du patrimoine foncier.